

Règlementations d'Urbanisme

La Ville de Guérande gère les compétences en matière d'Urbanisme sur son territoire. Classée Ville d'Art et d'Histoire, la commune est régie par un ensemble de règles distinctives. Certains secteurs de la commune sont classés en Secteur sauvegardé et connaissent des spécificités concernant l'aménagement urbain. Afin de vous renseigner au mieux, prenez connaissance des différents documents officiels de réglementations concernant l'Urbanisme.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU est un document établi à l'échelle de la commune. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol par zone, les servitudes d'urbanisme, ainsi...

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

✓ Valider



Ville de

Guérande

HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h